



Conditions / Assurance annulation du camping LES PEUPLIERS

Inscription/règlement du séjour :

Toute inscription n'est définitive qu'après le versement d'un acompte d'au moins **30% du prix du séjour**. Le paiement du solde du séjour doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée au camping. Le client n'ayant pas versé le solde à cette date est considéré comme ayant annulé son séjour. Le camping Les PEUPLIERS ne sera pas tenu de conserver la disponibilité du séjour et les prestations seront considérées comme annulées du fait du client. Le camping Les PEUPLIERS sera en droit de conserver une somme correspondant aux frais d'annulation et l'assurance annulation en cas de souscription.

Le client qui signe le contrat reconnaît être majeur et être capable juridiquement de contracter et s'engager pour l'ensemble des participants figurant sur le bulletin d'inscription.

Formalités administratives :

Les noms et prénoms des participants, donnés à l'inscription, qui figurent sur leurs documents de réservations doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur leurs pièces d'identité, passeports, visas, etc.

Pour les mineurs : en plus des pièces d'identité obligatoires et individuelles, il est conseillé aux parents qui l'accompagnent de se munir du livret de famille.

Responsabilité :

Le camping Les PEUPLIERS ne pourra être tenu responsable :

- en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévus ou de leurs conséquences tels que notamment les attentats, faits de guerre, troubles politiques, grèves, embargos, blocus, manifestations, émeutes, embouteillages, pannes, retards de correspondance dans les transports, intempéries, injonctions d'une autorité administrative ou des pouvoirs publics ;

Par ailleurs, la responsabilité du camping Les PEUPLIERS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et Le camping Les PEUPLIERS ne pourra pas être tenu responsable :

- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente ;
- en cas de perte ou vol d'effets personnels ;
- le mineur reste sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale (ou de son accompagnant majeur) pendant toute la durée du séjour, quelles que soient les activités pratiquées ;
- pour des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme ;
- si le participant ne se présente pas à l'heure de convocation.

Assurances :

Nos tarifs ne comprennent pas l'assurance annulation :

L'Assurance Annulation rembourse le montant de votre séjour si vous nous avisez **au plus tard 48h** après la déclaration de votre maladie, sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation.

Une franchise de 30€ par dossier sera retenue, non remboursable par l'assurance.

Le montant de l'assurance n'est pas remboursé.

Montant de l'assurance annulation :

- 15 € pour les emplacements
- 25 € pour les locatifs

Elle intervient dans les cas suivants :

Maladie grave, accident ou décès :

- De l'assuré,
- De son conjoint, (ou toute personne vivant sous le même toit),
- De la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture,
- De vos ascendants ou descendants directs,
- Neveux et nièces, (en cas de décès uniquement),
- Dommages importants de vos locaux professionnels ou privés par suite d'incendie, d'explosion, dégâts des eaux et vol survenant dans les 48 heures précédant le début du séjour ou en cours de séjour et nécessitant impérativement votre présence,
- Dommages graves affectant le véhicule de l'assuré suite à un accident survenant dans les 48 heures précédant le départ et empêchant l'assuré de se rendre sur le lieu du séjour,
- Licenciement ou mutation de l'assuré (ou son conjoint) sous réserve que la convocation à l'entretien préalable soit postérieure à la souscription du contrat Annulation,
- Modification des dates de congés imposée à l'assuré par l'employeur,
- Barrages ou grèves, dûment justifiés, ne permettant pas au réservataire de se rendre sur les lieux du séjour par aucun moyen que ce soit, et lui occasionnant un retard minimum de 48 heures.

Frais d'annulation :

Pour les **séjours en emplacement ou locatifs**, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation, sauf si le client a souscrit une assurance annulation et que le motif de l'annulation correspond aux clauses du contrat d'annulation.

Pour les **séjours en emplacement ou locatifs**, les frais d'annulation sont les suivants, **excepté en cas de souscription de l'assurance annulation :**

- Depuis l'inscription jusqu'à 60 jours avant le départ : l'acompte est retenu,
- Entre 60 et 30 jours avant le départ : 50% du montant du forfait,
- Entre 30 jours et 8 jours avant le départ : 75% du montant du forfait,
- Moins de 8 jours avant le départ ou en cas de non présentation : 100% du montant du forfait.

Toute demande d'annulation du client devra être envoyée au camping LES PEUPLIERS par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. C'est la date de réception de la demande qui sera prise en compte pour le calcul des frais retenus.

En cas d'interruption de séjour les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire.

Valeurs, vols et pertes :

Le camping Les PEUPLIERS recommande de ne pas voyager avec des objets de valeurs (bijoux...) mais uniquement avec des effets nécessaires et appropriés au but et conditions spécifiques du séjour en camping. Le client est responsable de l'oubli ou de la perte d'objets ou papiers. En cas de vol, le client doit absolument effectuer une déclaration auprès des autorités locales.

En tout état de cause, Le camping Les PEUPLIERS ne peut être tenu pour responsable de ces pertes ou vols et ne saurait être tenu de dédommager les clients en de telles circonstances.

Réclamations :

Pendant le séjour, le client s'engage à faire connaître, dès qu'elles surviennent, ses difficultés afin que Le camping Les PEUPLIERS puisse étudier une solution éventuelle.

Informations personnelles :

Les demandes de brochures et les inscriptions sont traitées par systèmes informatiques. Conformément à la loi «Informatiques et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les clients du camping Les PEUPLIERS disposent du droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à contact@camping-peupliers.com ou par courrier à Camping Les PEUPLIERS - Allée des Pins - 14810 MERVILLE FRANCEVILLE. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. Sauf avis contraire de la part des clients du Camping Les PEUPLIERS, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour faire parvenir diverses documentations commerciales.